



SOCOTEC BELGIUM ASBL

7021

INI IJZI			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport 23/1610 06/03			
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique  Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: CERTI GAGEN - SERAING			
011.00	<u> </u>	<i>A</i>	
Personne sur place de la visite	624	hoirs	ée
Date de visite :	t: <i>VC</i>		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 💆 276 bis et dérogations 🖫 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :			
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V ☐ Nombre de tableaux : ✓ n			41
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circi	lits terminaux :	u
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation		V	dérog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	1.	X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test  Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	V		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		2 2 1	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	12		- X
	- C		1.0
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :9	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :	0	> X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	=		asbl.
Voix ANNEXE.			
BODD BODD BY BODD BY THE PROPERTY OF A COMMON CONTRACT OF STATE OF	s contracts a gra-		S 8 6 6
1995033338 120 G 99 800499 6 1 G 898009 81000000000 500 R032206 19900000 1 × 1000 539000 1000 1 40 2000	NAC M CES NO TEST IS		Se de arrandosa de de
Conclusion:		2 03 0300000 7 8 5	25
	1.51. ( 1)		AP/S
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R G.I.E. Le prochain cer le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trole periodiqu	ie est a effectuer	dans
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	ture de l'acte	de vente.	par EC
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.  WWW.certigreen.ben.0471/580.708	complémentair	e est à exécuter	dans par le
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	demandeur pour	réception :	0215 -
www.certigro.708	ille	-	8
Tel. o			1/2

1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL\_TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0613 23/162666 3	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
<ul> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>□ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>□ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>	
□ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :  La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :  Le conclus de protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :  □ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:  Albanie de la la Ret Hone Sta Tene at Resucconf Thof é la Vée (301-14AX)  Le suiconf Thof é la Vée (301-14AX)	
Leoncoef The élevée (301-14)  Long des prises de come to monthe de brockes de Tene il est interolit de la clone I a  CUFFARO  WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708	